



**Collectif Logement Rhône
Etat d'avancement de l'activité
1^e Juillet 2011**

Le Collectif Logement Rhône : un lieu de réflexion partagée des associations d'insertion par le logement dans le Rhône et d'interpellation.

1. Composition et structuration du Collectif

Le Collectif s'est constitué autour d'un besoin des associations d'insertion par le logement du Rhône d'échanger leurs points de vue et de définir des positions communes. Dès l'origine, l'objectif était de porter collectivement un regard et des propositions auprès des acteurs institutionnels du logement. Néanmoins, le collectif n'avait pas de personnalité juridique et était informel.

Depuis 2009, les associations membres menaient une réflexion sur la structuration du Collectif en association loi 1901, l'objectif étant d'améliorer sa visibilité et sa reconnaissance par ses partenaires institutionnels.

Le travail de structuration a été poursuivi au cours du 1^{er} semestre de l'année 2011 afin de définir les règles de fonctionnement permettant le respect de la diversité des membres du collectif, l'autonomie du CLR vis-à-vis des partenaires publics et l'ouverture des réflexions et travaux menés aux partenaires non-membres du collectif.

→ *Voir Statuts et Règlement Intérieur en annexe*

Le 18 avril 2011, le Collectif Logement Rhône est devenu une association loi 1901 dotée d'un président (Jean-François RAJON – Régie Nouvelle), d'un vice-président (Jean-Jacques Argenson – PACT du Rhône) et d'une trésorière (Valérie Vardanega – ASLIM).

Une personne physique et treize personnes morales ont adhéré à l'association lors de l'assemblée générale constituante :

ACAL, AILJO, ALPIL, ALSR, ASLIM, AVDL, CLLAJ Est Lyonnais, CLLAJ Lyon, Habitat&Humanisme, Le MAS, PACT du Rhône, Régie Nouvelle, UDHAJ et Ryma PROST-ROMAND (en tant que personne physique).

En juin 2011, la **Fondation Armée du Salut** a à son tour adhéré au CLR.

Les membres du CLR ont choisi de maintenir leur rencontre mensuelle : le conseil d'administration se tient le premier vendredi de chaque mois.

→ *Voir Comptes-rendus mensuels en annexe*

Malgré la structuration du Collectif en association, il reste largement ouvert aux acteurs associatifs qui souhaitent se joindre ponctuellement à ses travaux. Ainsi, sont invités de manière régulière aux Conseils d'Administration :

La Fondation Abbé Pierre, Le Collectif Réel Engagement, ARTAG, Companio, Forum-Réfugiés, ARALIS, Hôtel Social et le Foyer Notre-Dame des Sans-Abris.

2. Des représentants du Collectif nommés dans les instances institutionnelles de réflexion et de programmation sur le logement dans le Rhône

Depuis plusieurs années, le Collectif siège dans différentes instances qui traitent du logement sur le territoire du Rhône :

Accords Collectifs, Instance de Coordination de la Charte de l'Habitat, Commission de Médiation DALO, groupes de travail de la conférence d'Agglomération du Grand Lyon, Ateliers du PLH, CCAPEX

La structuration du Collectif a permis une meilleure reconnaissance par les partenaires. Ainsi en 2011, le CLR a été invité à se joindre :

- aux réunions de groupes de travail mis en place par l'Etat et le Conseil Général du Rhône dans le cadre de la **rédaction du futur PDALPD** :
 - Groupe 1 : la sortie d'hébergement et l'accès au logement des ménages prioritaires
 - Groupe 2 : la sécurisation des parcours et l'accompagnement social des ménages
 - Groupe 3 : le développement de l'offre de logements dans le parc public et privé pour les ménages les plus modestes.
- à la première réunion du **Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne** organisée par la préfecture du Rhône
- aux **Ateliers Participatifs de l'Habitat** du Grand Lyon

Chaque réunion comportant des enjeux est discutée en amont au Collectif et un retour est fait au groupe après la réunion.

3. Les travaux des groupes de travail et interpellations du CLR

Afin d'approfondir des points précis et d'élaborer des propositions soumises en réunion plénière, les membres se réunissent en groupes restreints.

En 2011, plusieurs questions ont été traitées de manière spécifique :

- **Le Droit Au Logement Opposable** : le groupe de travail DALO réunit les associations siégeant à la Commission de Médiation du Rhône et les personnes travaillant sur le sujet. En 2011, le nombre de représentants du CLR à la Commission de Médiation DALO est passé de 4 (2 titulaires et 2 suppléants) à 6 (2 titulaires et 4 suppléants). Le groupe s'est réuni pour échanger, notamment avec les nouveaux représentants, sur l'organisation et le fonctionnement pratique de la commission.
Une rencontre de l'ensemble du CLR avec André Pollet, président sortant de la commission de médiation du Rhône, a été organisée en avril pour dresser un bilan du fonctionnement de la commission et du droit au logement dans le Rhône.
- **Le Fichier commun de demandeurs de logements sociaux** : le comité de suivi du fichier commun ne s'étant pas réuni depuis le mois de juin 2009, le Collectif a interpellé le Grand Lyon sur la nécessité de programmer rapidement de nouvelles dates et d'informer les associations de l'avancée du projet. Suite au courrier diffusé par le CLR, une réunion d'information des acteurs associatifs a été organisée.
- **Le PDALPD** : dans l'attente d'une sollicitation de l'Etat et du Conseil Général du Rhône pour un bilan et une élaboration partagés, le CLR a mené de son côté une réflexion sur les enjeux

et les actions qu'il souhaite voir figurer au prochain Plan Départemental. Cette réflexion s'est organisée autour de quatre groupes, créés en 2010 et qui ont poursuivi leur travail au cours du premier semestre 2011 :

- Le groupe Fonds Solidarité Logement
- Le groupe Logement des Jeunes
- Le groupe Mobilisation du Parc Privé
- Le groupe Prévention des Expulsions

Les travaux de ces groupes ont abouti à la rédaction d'un document de bilan et de préconisations pour la rédaction du futur Plan. Ce document a été diffusé très largement, à la fois aux pilotes du Plan et aux multiples partenaires concernés. Il constituera notamment un appui à la participation des représentants du CLR aux groupes de travail organisés par l'Etat et le Conseil Général.

L'envoi de ce document a par ailleurs donné lieu à une rencontre entre le Collectif Logement Rhône et trois représentants du Conseil Général du Rhône : Mme Nachury, vice-présidente en charge du logement et des opérations de renouvellement urbain, Mme Veydarier, déléguée générale chargée du pôle intégration sociale et Mme Perrin-Niquet, chef du service logement.

→ Voir document de Préconisations en annexe

4. Les perspectives et objectifs du 2^e semestre 2011

La fin de la rédaction du nouveau PDALPD du Rhône est prévue pour la fin de l'année 2011. Le CLR sera particulièrement attentif à ce que les préconisations qu'il a formulées soient portées et soutenues au sein des groupes de travail organisés par l'Etat et le Conseil Général du Rhône. Le futur PDALPD sera au centre des préoccupations du CLR en cette fin d'année 2011.

Le CLR a engagé en 2009 une réflexion commune avec ABC Hlm sur la thématique des Baux Glissants, l'objectif étant d'aboutir à une définition commune de l'outil et à la formulation de propositions opérationnelles pour faciliter le dialogue et la coopération des associations et des bailleurs Hlm sur ce sujet. Le CLR souhaite que ce travail soit relancé avant la fin de l'année 2011 et puisse aboutir rapidement.

Le Collectif Logement Rhône cherche à améliorer sa visibilité et sa reconnaissance par ses partenaires institutionnels ou associatifs. Pour cela, il a pour projet au cours du second semestre 2011 une mise à jour complète des informations figurant sur son site internet et la production d'un outil de présentation des membres le composant, sous forme de répertoire.

Les représentants du CLR continueront à siéger dans les instances dans lesquels ils sont nommés et à informer l'ensemble du Collectif du contenu des réunions et des enjeux soulevés.

D'autres thématiques de travail pourront être abordées en fonction des besoins et des enjeux soulevés par les adhérents.

Pièces jointes :

- *Comptes-rendus mensuels de l'année 2011*
- *Document de Préconisations pour la Rédaction du futur PDALPD*
- *Statuts et Règlement Intérieur du CLR*